

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 6 mai 2013, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Réjean Rodier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. André Parenteau	Siège # 4	M. Daniel Courchesne
Siège # 2	M. Bertrand Parenteau	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	M. Sylvain Paul	Siège # 6	M. Robert Boucher

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2013-05-731)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant au point *Varia* les items suivants et en laissant celui-ci ouvert à d'éventuels ajouts:

- 39. a) Ville de Drummondville : Signature de l'entente sur la desserte en eau potable
- 39. b) Vente d'équipements municipaux

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2013
4. Dépôt des rapports :
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal au 30 avril 2013
 - Dépôt du rapport du Service incendie au 30 avril 2013
5. Suivi au procès-verbal
 - Résultat des tests de Trihalométhane pour avril 2013 : 60,77 sur 80 (en avril 2012, 76,33 sur 80)
 - Ville de Drummondville : Suivi du dossier sur la desserte en eau potable
 - Mois de l'arbre : Distribution des arbres
 - Les Jeudis en Chanson : Les municipalités choisies
 - Gagnant de la bourse *Mérite Étudiant* du CÉGEP pour 2013
6. Infotech Inc. : Inscription de la directrice générale à l'atelier de formation 2013, au montant de 172,46 \$ taxes incluses
7. Embauche d'un candidat au poste d'inspecteur en urbanisme
8. Infotech Inc. : Inscription pour une formation sur le système comptable Sygem pour l'inspecteur en urbanisme, au montant de 214,69 \$ taxes incluses
9. Les Entreprises Jim : Travaux de dégagement des bornes fontaines, facture au montant de 413,91 \$ taxes incluses et déneigement de la patinoire, facture au montant de 275,94 \$ taxes incluses
10. Construction M. Gauthier : Installation d'un système de chauffage OVS, système de chauffage des chambres de bain, travaux de réaménagement et d'isolation, facture au montant de 972,28 \$ taxes incluses

11. Municipalité de St-Bonaventure : Entraide au SSI pour incendie déclaré au 850, route Lebrun, le 17 mars 2013, facture au montant de 1 798,23 \$
12. Municipalité de St-Bonaventure : Entraide au SSI pour incendie déclaré au 770, chemin du Sanctuaire, le 5 février 2013, facture au montant de 420,74 \$
13. Municipalité de St-Bonaventure : Demande de remboursement pour le remplissage des cylindres d'air lors de l'entraide au 850, route Lebrun, facture au montant de 149,57 \$
14. Ville de Drummondville : Entraide au SSI pour incendie déclaré au 850, route Lebrun, le 17 mars 2013, facture au montant de 1 402,35 \$
15. Avis de motion : Projet de règlement numéro 463-13 décrétant la constitution d'un service en sécurité incendie pour la protection des personnes et des biens
16. Adoption : Règlement numéro 461-13 en amendement au règlement de zonage 382-05 concernant la hauteur d'une clôture pour une piscine
17. Nommer deux membres du conseil pour siéger sur le comité en voirie
18. Autorisation pour acheter un caisson pour le bureau de la mairie et un tiroir pour le bureau de la secrétaire, au montant de 334,01 \$ taxes incluses
19. Therrien Couture avocats : Mandat pour demander un jugement à la Cour municipale pour maintenir le délai de prescription dans le dossier devant la Cour supérieure pour l'immeuble situé au 1975, rue Jean-Yves
20. Embauche d'un étudiant pour l'entretien de la pelouse et des bordures sur les terrains municipaux
21. Nommer la personne désignée pour intervenir et régler les mésententes entre citoyens en vertu des articles 35 à 51 de la *Loi sur les compétences municipales*
22. Municipalité de St-Germain-de-Grantham : Entraide automatique pour le service de sécurité incendie, autorisation pour signature de l'entente
23. Municipalité de St-Guillaume : Autoriser la signature de l'entente corrigée de délégation de compétence à l'égard des services d'un préventionniste (ajout articles 6.1.4 et 6.1.5)
24. C.P.T.A.Q. : Demande d'appui à la municipalité pour autoriser la dernière phase de la zone d'exclusion sur les lots 4687036 et 4687032
25. Immeuble situé au 747, rue Lecavalier : Demande l'autorisation de la municipalité pour installer une entrée d'eau
26. Fermeture et abolition du tracé de l'ancien chemin du 2^e Rang, identifié par le lot 4850524
27. Fermeture et abolition du tracé de l'ancien chemin du boulevard St-Joseph Ouest, identifié par le lot 4983586
28. Service Conseil en Urbanisme : Mandat pour produire un projet de règlement pour effectuer le changement de la zone A3 pour le nouveau développement domiciliaire en zone d'habitation *h*
29. Demande d'un citoyen pour que la municipalité effectue des travaux de nettoyage du fossé situé sur la rue Joseph, sur le lot 4432862 et celui situé sur la rue Habel près de l'intersection du boulevard St-Joseph Ouest
30. Travaux d'épandage d'abat-poussière sur les routes gravellées
31. Travaux de lignage de rues et routes municipales
32. Travaux à autoriser pour descendre les filets sur le terrain de balle de la municipalité
33. Autorisation pour acheter une clôture d'une hauteur de cinq (5) pieds, sur le terrain de balle : Soumissions reçues

34. Nommer une personne responsable de la ligue de balle pour l'année 2013
35. Autorisation demandée pour la location sans frais du terrain de balle et du centre sportif pour la ligue de balle des jeunes qui se tiendrait les lundis et jeudis du 30 mai au 24 août 2013
36. Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) : Participation de la municipalité au programme *Changez d'air!* accordant un montant de 100 \$ par vieux appareil de chauffage au bois
37. Ville d'Amqui : Ferme et définitive opposition à l'exploration et l'exploitation de l'uranium
38. Adoption des comptes à payer
39. Varia
40. Correspondance
41. Période de questions
42. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2013-05-732)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-733)

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2013

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2013 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Dépôt des rapports

Les rapports suivants sont déposés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur municipal au 31 janvier 2013
- Rapport du service incendie au 31 janvier 2013

5. Suivi au procès-verbal

Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois d'avril 2013

Monsieur le maire, Réjean Rodier, informe les personnes présentes que les tests de Trihalométhane pour le mois d'avril 2013, sont de **60,77** sur 80. En avril 2012, les tests s'élevaient à **76,33** sur 80.

Ville de Drummondville : Suivi du dossier sur la desserte en eau potable

Monsieur le maire, Réjean, fait lecture de la lettre transmise par la Ville de Drummondville, du 10 avril 2013, concernant le débit de pointe de 10,78 L/sec ainsi que le système de contrôle des débits et de la pression de l'eau à être installé à la limite du territoire de la municipalité, au mois de mai 2013. Le maire fait un bref historique du dossier. Le maire mentionne qu'une visite de la station de pompage a

eu lieu le 6 mai 2013 et ce, suite à la demande de la conseillère, Mme Nancy Letendre, et que seul le conseiller, M. André Parenteau, était présent, ainsi que la directrice générale et le maire lui-même. Un débat s'en suit sur l'installation d'un régulateur par la ville.

Le conseiller, M. Robert Boucher, demande à ce que la municipalité signe l'entente sur la desserte en eau potable avec la Ville de Drummondville.

Mois de l'arbre : Distribution des arbres

Le conseiller, M. Daniel Courchesne, s'offre pour aller chercher et distribuer les arbres. La conseillère, Mme Nancy Letendre, sera présente à la distribution des arbres, samedi, le 18 mai 2013, entre 10h00 et 12h00, au centre sportif.

Les Jeudis en Chanson : Les municipalités choisies

Monsieur le maire, Réjean Rodier, informe les personnes présentes que la municipalité n'a pas été choisie pour *Les Jeudis en Chanson*, ainsi que les municipalités de St-Germain-de-Grantham et St-Bonaventure, pour l'année 2013.

Gagnant de la bourse *Mérite Étudiant* du CÉGEP pour 2013

Le maire informe les personnes présentes que le gagnant de la bourse *Mérite Étudiant* est M. Rémi Boucher. La remise de la bourse se fera le 9 mai 2013, dans le cadre d'un 5 à 7 au café Clovis du CÉGEP.

(2013-05-734)

6. Infotech Inc. : Inscription de la directrice générale à l'atelier de formation 2013, au montant de 172,46 \$ taxes incluses

Attendu que la compagnie Infotech Inc. offre un atelier de formation sur les nouveautés et améliorations du système comptable Sygem, le 9 mai 2013, à Drummondville;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Hélène Ruel, à assister à la formation donnée par la compagnie Infotech Inc., le 9 mai 2013, à Drummondville, au montant de 172,46 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-735)

7. Embauche d'un candidat au poste d'inspecteur en urbanisme

Attendu que la municipalité doit combler le poste d'inspecteur en urbanisme;

Attendu que l'inspecteur de la municipalité de l'Avenir a offert à la municipalité deux jours par semaine;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu de procéder à l'embauche de M. Gilles Mailloux, au poste d'inspecteur en urbanisme, au taux horaire de 18 \$, à deux jours par semaine, ainsi que le vendredi avant-midi selon les besoins du poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-736)

8. Infotech Inc. : Inscription pour une formation sur le système comptable Sygem pour l'inspecteur en urbanisme, au montant de 214,69 \$ taxes incluses (si repas non inclus)

Attendu que la municipalité embauche un nouvel inspecteur en urbanisme et que celui-ci doit produire des rapports sur le système comptable Sygem;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le nouvel inspecteur en urbanisme, M. Gilles Mailloux, à bénéficier d'une formation avec la compagnie Infotech Inc., le 17 mai 2013, au bureau municipal, au montant approximatif de

214,69 \$ taxes incluses. Selon le temps de formation, des frais de repas pour le formateur seront ajoutés à ce montant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-737)

9. Les Entreprises Jim : Travaux de dégagement des bornes fontaines, facture au montant de 413,91 \$ taxes incluses et déneigement de la patinoire, facture au montant de 275,94 \$ taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser le versement au montant total de 689,85 \$ taxes incluses, factures 400 et 401, à la compagnie Les Entreprises Jim, pour les travaux de dégagement des bornes fontaines et du déneigement de la patinoire pour la saison 2012-2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-738)

10. Construction M. Gauthier : Installation d'un système de chauffage OVS, système de chauffage des chambres de bain, travaux de réaménagement et d'isolation, facture au montant de 972,28 \$ taxes incluses

Attendu que la municipalité a procédé aux rénovations des salles de bain, du vestiaire et de la cuisine de la salle municipale en 2012;

Attendu que des travaux de réaménagement et d'isolation pour le chauffage des chambres de bain et du système de chauffage OVS ont dû être effectués par la suite;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement au montant de 972,28 \$ taxes incluses, à la compagnie Construction M. Gauthier, facture 0662, pour les travaux énumérés ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-739)

11. Municipalité de St-Bonaventure : Entraide au SSI pour incendie déclaré au 850, route Lebrun, le 17 mars 2013, facture au montant de 1 798,23 \$

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

(2013-05-740)

12. Municipalité de St-Bonaventure : Entraide au SSI pour incendie déclaré au 770, chemin du Sanctuaire, le 5 février 2013, facture au montant de 420,74 \$

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

(2013-05-741)

13. Municipalité de St-Bonaventure : Demande de remboursement pour le remplissage des cylindres d'air lors de l'entraide au 850, route Lebrun, facture au montant de 149,57 \$

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

(2013-05-742)

14. Ville de Drummondville : Entraide au SSI pour incendie déclaré au 850, route Lebrun, le 17 mars 2013, facture au montant de 1 402,35 \$

Il est proposé par le conseiller, M Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu d'autoriser le versement au montant de 1 402,35 \$, à la Ville de Drummondville, facture 2013-029540, pour l'entraide au Service de sécurité incendie, le 17 mars 2013, pour l'incendie déclaré à l'immeuble situé au 850, route Lebrun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-743)

15. Avis de motion : Projet de règlement numéro 463-13 décrétant la constitution d'un service en sécurité incendie pour la protection des personnes et des biens

Avis de motion est donné par le conseiller, M. Sylvain Paul, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 463-13 décrétant la constitution d'un service en sécurité incendie pour la protection des personnes et des biens. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit.

(2013-05-744)

16. Adoption : Règlement numéro 461-13

**en amendement au règlement de zonage numéro 382-05
concernant la hauteur d'une clôture pour une piscine**

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la municipalité désire apporter une modification sur la hauteur des clôtures de piscine sur son territoire en répondant aux normes établies par le *Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S-3.1.02, r. 1)*;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller, M. Daniel Courchesne, lors de la séance extraordinaire du conseil du 22 avril 2013 et qu'une dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Couchesne, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le règlement numéro **461-13** modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 5.4.5.2 du règlement de zonage numéro 382-05 concernant la sécurité d'une piscine est modifié comme suit :

- a) Le paragraphe a) concernant la clôture est modifié comme suit :
- i. Les deux premiers paragraphes sont remplacés par les paragraphes suivants :

« Une piscine doit être entourée d'une clôture ou d'un mur d'une hauteur minimale de **un mètre vingt (1,20 m)** du niveau du sol. Cette clôture ou ce mur doit être situé à au moins un mètre (1 m) des rebords de la piscine.

Toutefois, un mur ou les parois d'une piscine hors terre peuvent être considérés comme faisant partie intégrante de cette clôture. S'il n'y a pas de clôture ou de mur qui entoure la piscine et si la piscine est entourée, en tout ou en partie, d'une promenade adjacente à ses parois, celle-ci doit être entourée d'un garde-fou d'une hauteur minimale de **un mètre vingt (1,20 m)** du niveau du sol et la promenade ne doit pas être aménagée de façon à y permettre l'escalade. »
 - ii. Le septième paragraphe est remplacé par le paragraphe suivant :

« Si ce sont les parois d'une piscine hors terre qui constituent la clôture ou le mur (**paroi dont la hauteur est d'au moins un mètre vingt (1,20 m) en tout point par rapport au sol pour une piscine hors-terre ou dont la hauteur de la paroi est d'au moins un mètre quarante (1,40 m) pour une piscine démontable**), l'échelle donnant accès à cette piscine doit être

relevée ou enlevée et l'accès à cette échelle doit être empêché lorsque la piscine n'est pas sous surveillance. »

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Réjean Rodier, maire

Hélène Ruel, secrétaire-trésorière

(2013-05-745)

17. Nommer deux membres du conseil pour siéger sur le comité en voirie

Attendu que la municipalité a adopté une politique administrative et salariale en avril 2012 par la résolution numéro 2013-04-716;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu de nommer les conseillers, M. Robert Boucher et M. Sylvain Paul, comme membres représentants sur le comité interne en voirie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-746)

18. Autorisation pour acheter un caisson pour le bureau de la mairie et un tiroir pour le bureau de la secrétaire, au montant de 334,01 \$ taxes incluses

Attendu que la municipalité doit se procurer un caisson pour le bureau de la mairie et un tiroir pour le bureau de la secrétaire pour compléter les besoins du nouvel aménagement au bureau municipal;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'autoriser l'achat d'un caisson et d'un tiroir pour les nouveaux bureaux, au montant de 334,01 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-747)

19. Therrien Couture avocats : Mandat pour demander un jugement à la Cour municipale dans le dossier devant la Cour supérieure pour l'immeuble situé au 1975, rue Jean-Yves

Attendu que la municipalité doit procéder par jugement devant la Cour municipale pour conserver le délai de prescription dans le dossier devant la Cour supérieure pour l'immeuble situé au 1975, rue Jean-Yves,;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de mandater la firme Therrien Couture pour demander une action en recouvrement de taxes à la Cour municipale, afin de conserver le délai de prescription d'une durée de trois ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-748)

20. Embauche d'un étudiant pour l'entretien de la pelouse et des bordures sur les terrains municipaux

Attendu que la municipalité désire permettre à un étudiant d'effectuer durant la saison estivale des travaux d'entretien de la pelouse et des bordures sur les terrains municipaux;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'embaucher M. Émile Dupuis, étudiant, pour effectuer les travaux énumérés ci-haut, au taux de 10,25 \$ de l'heure et ce, en tenant compte de la charge de travail de l'adjoint à l'inspecteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-749)

21. Nommer la personne désignée pour intervenir et régler les mésententes entre citoyens en vertu des articles 35 à 51 de la Loi sur les compétences municipales

Attendu que le poste d'inspecteur en urbanisme est comblé par M. Gilles Mailloux;

Attendu que la municipalité doit désigner, par résolution, une nouvelle inspectrice municipale pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales* et prévoir, conformément à l'article 35, la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 de cette même loi;

En conséquence, il est proposé par M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu ce qui suit :

Que ce conseil désigne M. Gilles Mailloux pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Que la rémunération pour toute intervention de cette personne dans l'exercice de cette juridiction est payable par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 de la loi et est fixée à un tarif horaire en vigueur. Ce tarif s'applique pour l'ensemble du temps consacré à cette intervention, comprenant, en plus de la visite des lieux et la rencontre des parties, le temps de préparation de tous les documents requis et le temps de recherche consacré à l'exécution du dossier.

En plus de cette rémunération, tous les frais admissibles lors d'une intervention de cette personne sont facturés, ces frais se détaillant comme suit :

1. Une allocation de déplacement à raison de 0,42 \$ par kilomètre parcouru.
2. Tous les coûts réels des honoraires professionnels (ingénieur, arpenteur-géomètre ou avocat) nécessaires à l'exercice de cette intervention, lorsque ces services professionnels sont requis selon la nature du dossier.

Une facture détaillée est transmise aux personnes tenues au paiement de ces coûts, incluant toutes les pièces justificatives liées à cette intervention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-750)

22. Municipalité de St-Germain-de-Grantham : Entraide automatique pour le service de sécurité incendie, autorisation pour signature de l'entente

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

(2013-05-751)

23. Municipalité de St-Guillaume : Autoriser la signature de l'entente corrigée de délégation de compétence à l'égard des services d'un préventionniste (ajout articles 6.1.4 et 6.1.5)

Attendu que la municipalité participe à l'entente pour les services d'un préventionniste;

Attendu qu'une correction est apportée à cette entente concernant les congés fériés et l'achat de vêtements de type uniforme de travail pour le préventionniste et répartis en parts égales entre les municipalités participantes;

Attendu qu'une copie de cette entente a été remise à tous les membres du conseil et que ceux-ci en ont pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le maire, M. Réjean Rodier,

et la directrice générale, Mme Hélène Ruel, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente corrigée sur la délégation de compétence à l'égard des services d'un préventionniste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-752)

24. C.P.T.A.Q. : Demande d'appui à la municipalité pour autoriser la dernière phase de la zone d'exclusion sur les lots 4687036 et 4687032

Attendu que, depuis le 20 juin 1997, la présente demande doit être assimilée à une demande d'exclusion des lots visés de la zone agricole et être présentée par une municipalité;

Attendu que la municipalité s'adresse à la CPTAQ afin de faire exclure de la zone agricole les lots 4687036 et 4687032 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Drummond, le tout représentant une superficie d'environ 84 933.5 mètres carrés;

Attendu que la demande n'ajoute pas de contraintes au développement des activités agricoles existantes;

Attendu qu'en regard de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* :

- ✓ Les terrains visés recèlent un faible potentiel agricole;
- ✓ La demande d'exclusion n'aurait pas pour effet d'occasionner des contraintes environnementales aux établissements de production animale puisqu'il n'en existe aucun dans le milieu;
- ✓ La demande se localise à l'intérieur d'un milieu agroforestier mixte déjà caractérisé par la présence de multiples usages résidentiels;
- ✓ Les propriétés à exclure sont bornées par des développements résidentiels implantés en zone non agricole;
- ✓ Une décision favorable n'affecterait pas le développement et l'homogénéité des activités agricoles présentes dans le milieu environnant la présente requête puisqu'elles sont inexistantes;
- ✓ Le site visé constitue une aire d'expansion stratégique puisque les réseaux d'aqueduc municipal se trouve à proximité;
- ✓ L'ajout de résidences n'affecterait pas davantage l'homogénéité du secteur concerné puisque les propriétés visées bornent à un milieu urbanisé;
- ✓ La présente requête vise la consolidation de développements résidentiels existants et de surcroît contigus et desservis par un réseau d'aqueduc municipal;
- ✓ La demande à l'étude représente un site de moindre impact pour l'agriculture en regard de la qualité des sols;
- ✓ La municipalité possède déjà un noyau urbain bien concentré qui démontre le sérieux avec lequel la municipalité planifie son développement, cette exclusion se veut donc une extension de l'actuel tissu urbain et une suite logique à un développement déjà bien orchestré;

Attendu que la demande d'exclusion démontre à la CPTAQ que l'article 65.1 de la loi ne s'appliquerait pas au présent dossier puisque la municipalité ne bénéficie pas d'espace suffisant en zone non agricole pour assurer le développement résidentiel sur son territoire;

Attendu que la municipalité s'engage à modifier sa réglementation afin de la rendre conforme à la suite d'une ordonnance d'exclusion obtenue auprès de la CPTAQ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'appuyer la demande du promoteur,

M. Jean-Yves Joyal, et la municipalité dépose une demande d'exclusion à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour les raisons énumérées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-753)

25. Immeuble situé au 747, rue Lecavalier : Demande l'autorisation de la municipalité pour installer une entrée d'eau

Attendu que la municipalité a reçu une demande du propriétaire de l'immeuble situé au 747, rue Lecavalier, pour autoriser le branchement au réseau d'aqueduc pour un nouvel immeuble résidentiel;

Attendu que le propriétaire a été avisé du coût approximatif des travaux de branchement et que celui-ci a déposé un acompte de 1 000 \$ à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser les travaux de branchement au réseau d'aqueduc pour l'immeuble situé au 747, rue Lecavalier. Les travaux d'excavation seront effectués par la compagnie Excavation Tourville Inc. au frais du propriétaire de l'immeuble.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-754)

26. Fermeture et abolition du tracé de l'ancien chemin du 2^e Rang, identifié par le lot 4850524

Attendu qu'en vertu des articles 4, 66 et 67, la municipalité peut abolir et fermer un tracé d'un ancien chemin;

Attendu que, suite à la réforme cadastrale effectuée sur le territoire de la municipalité, le conseil désire fermer et abolir le tracé de l'ancien chemin du 2^{ième} Rang, identifié par le lot 4850524;

Attendu que la municipalité désire rétrocéder, à titre gratuit, le lot 4850524 aux propriétaires ayant droit des lots riverains contigus 4687028, 4850523, 4850521 et 4850520 à cet ancien chemin;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu de fermer et abolir le tracé de l'ancien chemin du 2^{ième} Rang, identifié par le lot 4850524, d'une superficie de 1 073 hectares, tel que montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre, M. Christian Langlois, inclus dans les plans de la réforme cadastrale effectuée en 2012.

Il est également résolu d'autoriser le maire, M. Réjean Rodier, et la directrice générale, Mme Hélène Ruel, à signer, pour et au nom de la municipalité tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-755)

27. Fermeture et abolition du tracé de l'ancien chemin du boulevard St-Joseph Ouest, identifié par le lot 4983586

Attendu qu'en vertu des articles 4, 66 et 67, la municipalité peut abolir et fermer un tracé d'un ancien chemin;

Attendu que, suite à la réforme cadastrale effectuée sur le territoire de la municipalité, le conseil désire fermer et abolir le tracé de l'ancien chemin du boulevard St-Joseph Ouest, identifié par le lot 4983586;

Attendu que la municipalité désire rétrocéder, à titre gratuit, le lot 4983586 au propriétaire ayant droit du lot riverain 4433084 à cet ancien chemin;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu de fermer et abolir le tracé de l'ancien chemin du 2^{ième} Rang, identifié par le lot 4983586, d'une superficie de 999 mètres carrés, tel que montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre, M. Christian Langlois, inclus dans les plans de la réforme cadastrale effectuée en 2012.

Il est également résolu d'autoriser le maire, M. Réjean Rodier, et la directrice générale, Mme Hélène Ruel, à signer, pour et au nom de la municipalité tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-756)

28. Service Conseil en Urbanisme : Mandat pour produire un projet de règlement pour effectuer le changement de la zone A3 en zone d'habitation h pour le développement domiciliaire

Attendu que, suite à l'agrandissement du périmètre urbain, les lots exclus de la zone A3, en 2009, n'ont pas été changés en zone d'habitation h par la voie d'un règlement d'amendement au règlement de zonage en vigueur;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de mandater la firme Services Conseil en Urbanisme (SCU) pour procéder à la rédaction d'un projet de règlement en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 pour changer une partie de la zone agricole A3 en zone d'habitation h pour le développement domiciliaire, dans le périmètre urbain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-757)

29. Demande d'un citoyen pour que la municipalité effectue des travaux de nettoyage du fossé situé sur la rue Joseph, sur le lot 4432862 et celui situé sur la rue Habel près de l'intersection du boulevard St-Joseph Ouest

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'un citoyen pour effectuer des travaux de nettoyage de fossés sur les rues Joseph et Habel;

Attendu qu'actuellement, la municipalité n'a pas d'inspecteur en voirie pour voir à ces travaux;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser les représentants du comité de voirie à se rendre sur place pour constater les travaux à effectuer et apporter leurs recommandations à une prochaine séance du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-758)

30. Travaux d'épandage d'abat-poussière sur les routes gravelées

Attendu que, suite à la demande de plusieurs citoyens, la municipalité doit procéder à l'épandage d'abat-poussière sur les routes gravelées;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu de donner le contrat, de gré à gré, aux Entreprises Bourget Inc. pour effectuer les travaux d'épandage d'abat-poussière sur les routes gravelées. Les endroits déterminés sont les suivants : 5^{ième} Rang, chemin du Sanctuaire, chemin du Golf Ouest, rang Petit 4 et les rues Marie-Ève, Diane, Lyne et Lecavalier.

Il est également résolu d'effectuer un deuxième épandage d'abat-poussière si

nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-759)

31. Travaux de lignage de rues et routes municipales

Attendu que la municipalité doit procéder aux travaux de lignage sur les routes, ainsi que les arrêts et traverses d'écoliers;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser les travaux de lignage sur les routes, ainsi que les arrêts et traverses d'écoliers. Les routes identifiées par le conseiller, M. Robert Boucher, membre du comité en voirie, sont les suivantes :

Une partie sur la Route Rodier, une partie sur le 2^{ième} Rang, route Guilbault au complet, 5^{ième} rang au complet et une partie sur le Petit 5.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-760)

32. Travaux à autoriser pour descendre les filets sur le terrain de balle de la municipalité

Attendu que la municipalité procède à chaque année à la descente du filet sur le terrain de balle;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'autoriser la directrice générale à demander à un fournisseur, de gré à gré, d'effectuer la descente du filet sur le terrain de balle avec l'aide de l'adjoint à l'inspecteur.

Il est également résolu d'effectuer les réparations nécessaires à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-761)

33. Autorisation pour acheter une clôture d'une hauteur de cinq (5) pieds sur le terrain de balle : Soumissions reçues

Attendu que la municipalité a reçu deux soumissions de la compagnie Clôtures Pro, pour l'installation d'une clôture sur le terrain de balle;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'achat d'une clôture d'une hauteur de cinq (5) pieds et d'une longueur d'environ cent trente (130) pieds, au coût total de 1 628 \$ plus taxes. Les travaux d'installation débuteront en juin 2013.

La conseillère, Mme Nancy Letendre, propose que le comité de balle devrait payer 25 % du coût total des soumissions présentées et que la municipalité en paie 75 %.

M. Daniel Nadeau, responsable du comité de balle dépose les états financiers 2012 à cette séance et ce, à la demande du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-762)

34. Nommer une personne responsable de la ligue de balle pour l'année 2013

Attendu que la municipalité doit nommer une personne responsable de la ligue de balle pour la saison 2013;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu de nommer M. Jean-François Sills, au titre de personne responsable de la ligue de balle pour la saison 2013. Celui-ci est responsable de la location et de l'affichage des panneaux publicitaires. M. Sills est autorisé à utiliser les équipements des loisirs sur le terrain de balle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-763)

35. Autorisation demandée pour la location sans frais du terrain de balle et du centre sportif pour la ligue de balle des jeunes qui se tiendrait les lundis et jeudis du 30 mai au 24 août 2013

Attendu que la municipalité a reçu une demande de la ligue de balle des jeunes pour louer gratuitement le terrain de balle et le centre sportif, les lundis et jeudis, du 30 mai au 24 août 2013;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser la ligue de balle des jeunes à louer gratuitement le terrain de balle et le centre sportif, les lundis et jeudis soit, du 30 mai au 24 août 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-764)

36. Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA): Participation de la municipalité au programme *Changez d'air!* accordant un montant de 100 \$ par vieux appareil de chauffage au bois

Attendu que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

Attendu que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

Attendu que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'île de Montréal;

Attendu que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois *Changez d'air!* Offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles et 500 \$ pour les fournaises et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

Attendu que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5 000 vieux appareils de chauffage;

Attendu que ce programme se déroule en deux phases;

Attendu que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2 500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

Attendu que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1^{er} janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu que la municipalité de Saint-Majorique-de-

Grantham ne participera pas à ce programme car aucun montant n'a été budgétisé en 2013 à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-765)

37. Ville d'Amqui : Ferme et définitive opposition à l'exploration et l'exploitation de l'uranium

Attendu que les Premières Nations ont des droits ancestraux et des droits issus de traités fondamentaux en ce qui concerne les terres et les ressources, et que ces droits sont confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle du Canada* (1982);

Attendu que l'article 18 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones confirme et renforce ces droits fondamentaux aux terres et aux ressources;

Attendu que la protection et le développement durable de nos territoires et ressources sont des devoirs sacrés pour les Premières Nations;

Attendu que l'exploration et l'exploitation de l'uranium présentent des dangers majeurs et irréversibles pour nos populations, nos territoires et les ressources qu'ils contiennent;

Attendu que l'APNQL a adopté la Stratégie de développement durable des Premières Nations;

Attendu que l'APNQL a adopté la résolution 03/2009 portant sur les déchets nucléaires;

Attendu que l'APNQL a adopté la résolution 11/2003 portant sur la Centrale nucléaire de Gentilly-2;

Attendu que le Grand conseil des Cris a adopté, en août 2012, une résolution déclarant un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium;

Attendu qu'une coalition de plus de 300 localités du Québec appuie la résolution 2013/099 de la Ville d'Amqui portant un moratoire lié à l'exploration et l'exploitation de l'uranium;

Attendu que 17 communautés des Premières Nations se sont déjà jointes à cette coalition;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu que l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador invite les communautés des Premières Nations à décréter un refus global sur l'ensemble des territoires des Premières Nations portant sur l'exploration et sur l'exploitation de l'uranium.

Il est également résolu que l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador incite toutes les Premières Nations à manifester clairement et publiquement leur opposition à l'exploration de l'uranium et à se joindre à la coalition pour un moratoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-766)

38. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT # 457-12 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

Bell Mobilité	Cellulaire du chef pompier et de l'adjoint à l'inspecteur	66,24 \$
cmp Mayer	Un joint d'étanchéité pour appareil respiratoire SSI	5,87 \$
Contro Lectric Enr.	Réparation luminaires + lampe	195,69 \$
D.M.J. vente & location outils	Lame de démolition et chaîne au carbure SSI	394,36 \$

Docteur de la Soudeuse	Entretien de la scie utilisée lors des feux du SSI	75,28 \$
Groupe ADP mutuelle	Mutuelle de prévention - janvier 2013	71,86 \$
Hydro-Quebec	Électricité pour luminaires de rues	913,81 \$
Hydro-Quebec	Électricité - immeuble situé au parc du Sanctuaire	762,46 \$
Laboratoires SM	Analyses d'eau - Trihalométhanes	51,74 \$
Le Réseau Mobilité Plus	Pagelettes du Service de sécurité incendie	103,88 \$
Les Réseaux de l'Alliance	Internet pour bureau	100,31 \$
Mégaburo Inc.	5 031 photocopies N/B à 0,013 \$ inclus journal local	75,19 \$
Mégaburo Inc.	5 074 photocopies couleur à 0,10 - journal local	583,38 \$
MRC de Drummond	Élimination déchets mars 2013 (33,16 t.)	2 130,09 \$
Régie des alcools, courses, jeux	Permis de réunion pour l'école primaire - levée de fonds	84,00 \$
SélectCom	Téléphones pour le bureau municipal	160,36 \$
Total des dépenses autorisées:		5 774,52 \$

SALAIRES NETS PAYÉS EN AVRIL 2013

Employé cadre	Salaires pour le mois d'avril 2013	2 291,14 \$
Employés	Salaires pour le mois d'avril 2013	4 311,11 \$
		6 602,25 \$

DÉPENSES AUTORISÉES ET APPROUVÉES PAR RÉOLUTION PAR LE PRÉSENT CONSEIL

Les Entreprises Jim	Dégager les bornes fontaines 28 déc.12 & 24 fév. 2013	413,91 \$
Les Entreprises Jim	Déneigement patinoire les 15, 23 & 25 mars 2013	275,94 \$
Mégaburo Inc.	4 bureaux neufs et une chaise	6 607,61 \$
M.G.N. Déneigement Inc.	Abrasifs fournis pour les routes	10 440,36 \$
Pinard, Gilles	Tests d'eau potable + 2 tests 2 jours camping - avril 13	400,00 \$
R.G.M.R.	Transport & cueillette ordures ménagères février	1 682,34 \$
R.G.M.R.	Transport & cueillette recyclage février	688,07 \$
Techno Travaux	Déneigement et arrosage de la patinoire municipale	784,71 \$
Ville de Drummondville	Entraide au SSI pour incendie au 850, route Lebrun	1 402,35 \$
		22 695,29 \$

DÉPENSES À APPROUVER PAR LE CONSEIL DU 6 MAI 2013

Adjoint à l'inspecteur municipal	120 kilomètres pour déplacements demandés	50,40 \$
Agence Revenu Canada	DAS à payer pour avril 2013	833,07 \$
corporation Sun Média	Parution avis public assemblée consultation 6 mai 2013	113,83 \$
Entreprise A. Dauphinais	43 sacs d'asphalte froide	346,08 \$
F.Q.M.	Transport Dicom	11,89 \$
JuHoule Inc.	12 raccords de compteur 3/4 pouces	129,86 \$
JuHoule Inc.	4 bonhommes à l'eau	104,76 \$
JuHoule Inc.	Matériel pour raccordement d'aqueduc	201,08 \$
Laboratoires SM	Analyses d'eau Turbidité, BHAA, Coliformes totaux	108,94 \$
Les Éditions FD	MAJ Techn. pratique officiers municipaux	94,50 \$
Les Pétroles Therrien	Essence pour le camion municipal	110,01 \$
Loisirs St-Majorique	Entente pour non-résidents	2 548,17 \$
Machinerie Boisvert	Balai mécanique	412,76 \$
Mégaburo Inc.	215 photocopies couleurs	24,72 \$
Mégaburo Inc.	Agenda pour l'inspecteur en bâtiment	8,04 \$
Mégaburo Inc.	Support moniteur au poste de secrétaire	23,00 \$
MRC de Drummond	Quote-part - mai 2013	3 446,13 \$
MRC de Drummond	Mutations mars 2013	9,00 \$
MRC de Drummond	Tri & traitement matières recyclables (7,82 t.)	234,05 \$
MRC de Drummond	Papeterie - permis et/ou certificats d'autorisation	48,30 \$
Performance Informatique	Passer câblage temporaire pour ordinateurs - nv bureaux	275,94 \$
Performance Informatique	Achat d'une souris Logitech sans fil	40,24 \$
Revenu Québec	DAS à payer pour avril 2013	1 964,25 \$
Rona Drummondville	Matériel pour filets au terrain de balle	63,72 \$
Rona Drummondville	Attaches câble & cordes pour filet terrain de balle	66,84 \$
Secrétaire administrative	Remboursement kilomètres pour dépôts et poste	64,85 \$
Service incendie	Remboursement location bureau - chef pompier	170,00 \$
Service incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	60,00 \$
Service incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	50,00 \$

Service incendie	Remboursement pour commission - lame de démolition	12,06 \$
Thibault & Associés	Réparation d'un appareil respiratoire	23,86 \$
UltramarConfort	Huile à chauffage pour la salle municipale	382,42 \$
Total des dépenses à approuver et autorisées par le conseil:		12 032,77 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES AU 6 MAI 2013:		47 104,83 \$

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 6 mai 2013 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

39. Varia

(2013-05-767)

39. a) Ville de Drummondville : Signature de l'entente sur la desserte en eau potable

Attendu que l'entente avec la Ville de Drummondville sur la desserte en eau potable est échue depuis 2004;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

Le conseiller, M. Robert Boucher, demande le vote :

La conseillère, Mme Nancy Letendre, est pour la signature de l'entente. Les conseillers, Messieurs Bertrand Parenteau, André Parenteau, Sylvain Paul, Daniel Courchesne et Robert Boucher, sont pour la signature de l'entente.

Les membres du conseil demandent à la directrice générale, Mme Hélène Ruel, de communiquer auprès de la Ville de Drummondville, pour fixer une rencontre afin recevoir certaines informations sur le contenu de l'entente et de procéder à sa signature.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-768)

39. b) Vente d'équipements municipaux

Attendu que la municipalité possède des équipements tels une zamboni usagée, un petit tracteur usagé et une faucheuse neuve non utilisée;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu de procéder à la vente de ces équipements et de déterminer le prix pour chaque item. Une annonce sera présentée dans un journal local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-05-769)

39. c) Travaux de balayage de rues

Attendu que la municipalité désire procéder aux travaux de balayage des rues;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser la compagnie Excavation Jacques Mélançon Inc. à procéder aux travaux de balayage des intersections des rues et sur la partie servant aux piétons et écoliers sur le chemin du Sanctuaire, à partir du boulevard St-Joseph Ouest jusqu'à la rue Jean-Yves.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

40. Correspondance

La correspondance est déposée à ce conseil. L'archivage s'effectue après une épuration selon la loi.

- Lettre d'un citoyen

41. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par M. le maire, Réjean Rodier, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

Début de la période: 20h55

- Montant payé à l'urbaniste-conseil, M. Jacques Métivier, concernant le programme PRDIRT
- Desserte en eau potable – entente à signer
- Comité de voirie
- Ligues de balle non incorporées – inscription à la ligue
- Départ de la deuxième inspectrice

Fin de la période : 21h07

42. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau de lever l'assemblée à **21 heures et 07minutes**.

Réjean Rodier
Maire

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Réjean Rodier, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière